



VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

VILLE DE
HOUILLES

—
République Française
Département des Yvelines

—
Décision du 07 MAI 2024 n° 24/040
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

—
Objet : Consultation – MOE pour la transformation de bureaux en crèche

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 20/224 du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique une mise en concurrence a été effectuée,

Considérant que la ville a souhaité faire une consultation pour une mission de MOE pour la transformation de bureaux en crèche.

Considérant que Cette consultation a pour objet de procéder à une mission de maîtrise d'œuvre afin de transformer les bureaux du service finances situés dans le parc Charles de Gaulle (bâtiment des bains douches) en crèche.

Considérant qu'il convient de signer un bon de commande avec la société ARTECH ING,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : **DE CONCLURE** et de signer un bon de commande avec la Société ARTECH ING sise 25 rue de Ponthieu - 750008 - PARIS, pour un montant de 33 190,00€ HT, soit 39 828,00€ TTC afin de procéder à cette mission.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier Principale de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 07 mai 2024

Publication effectuée le : 07 mai 2024

Exécutoire ce jour : 07 mai 2024

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON